



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Ajustement du tableau des effectifs

DE20191217_62	Conseil municipal du 17 décembre 2019
Rapporteur : François ELIE	Télétransmise à la Préfecture le 19 DEC. 2019 Affichée le 18 décembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix sept décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 3 décembre 2019

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Vincent YOU, M. Philippe VERGNAUD, M. François ELIE, Mme Elise VOUVET, Mme Isabelle LAGRANGE, M. Patrick BOURGOIN, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme Elisabeth LASBUGUES, M. Denis DEBROSSE, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER, Mme Véronique ARLOT, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Jean-Philippe POUSSET, M. Murat OZDEMIR, Mme Samantha BOURGOGNE, M. Guillaume CHUPIN, Mme Michèle LACROIX-FAYE, M. Patrick LEMAIRE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, M. Jacky BOUCHAUD, Mme Françoise COUTANT

Étaient absent(e)s :

Mme Danielle CHAUVET, M. Rabah ACHARKI, Monsieur Gérard DESAPHY

Ont donné procuration :

- M. Joël GUITTON à M. Patrick BOURGOIN
- Mme Anne-Sophie BIDOIRE à M. Jean-Philippe POUSSET
- Mme Elisabete SERRALHEIRO à M. Patrick LEMAIRE
- Mme Cécile MACULA à M. Gilbert PIERRE-JUSTIN
- Mme Noura LAÏRI à Mme Valérie DUBOIS
- M. Arnaud JUIN à Mme Michèle LACROIX-FAYE
- Mme Brigitte RICCI à Mme Françoise COUTANT
- M. Philippe LAVAUD à M. Jean-Paul PAIN
- Mme Catherine PEREZ à M. Kader BOUAZZA

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
La Responsable du service
Assemblées
Catherine ALLARD

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. François ELIE

GESTION DES RESSOURCES DE LA COLLECTIVITÉ

Ajustement du tableau des effectifs

Ressources humaines
id : 2873

Conseil municipal
17 décembre 2019

62

Rapporteur : François ELIE

Afin d'assurer la continuité des services et de procéder rapidement aux remplacements de fonctionnaires dont le départ est acté, il vous est proposé de créer par anticipation les postes pour permettre d'engager les procédures de recrutement :

Pôle/Direction	Emploi	Grade	Nombre de postes
Direction générale – Direction de l'enfance	Assistant(e) administratif(ve)	Cadre d'emplois des adjoint(e)s administratif(ve)s	+1
Attractivité et développement territorial – Développement arts et culture	Médiateur(rice) du livre et de la lecture	Cadre d'emplois des assistant(e)s de conservation	+1
Attractivité et développement territorial – Développement arts et culture	Chargé(e) de mission UNESCO	Cadre d'emplois des attaché(e)s	+1
Direction générale – Direction de l'enfance	Auxiliaire de puériculture	Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture	+1
Patrimoine et vie quotidienne – Bâtiments logistique	Agent de maintenance polyvalent, spécialité serrurerie	Cadre d'emplois des adjoint(e)s techniques	+1
Direction générale – Direction de l'enfance	Agent(e) de service polyvalent(e)	Cadre d'emplois des adjoint(e)s techniques	+2
Direction générale – Direction de l'enfance	Cuisinier(e)	Cadre d'emplois des adjoint(e)s techniques	+1
Direction générale – Direction des ressources humaines	Chef de projet RH	Cadre d'emplois des attaché(e)s	+1
TOTAL			+9

Afin de procéder à l'affectation définitive d'un fonctionnaire en repositionnement professionnel, il vous est proposé l'ajustement suivant :

Pôle/Direction	Emploi	Grade	Nombre de postes
Direction générale – Direction de l'enfance	Assistant(e) administratif(ve)	Cadre d'emplois des adjoint(e)s techniques	+1
TOTAL			+1

Par délibération n°20160626-39, le Conseil Municipal réuni le 26 juin 2016 a validé la création d'un poste de gestionnaire des menus et approvisionnement, ouvert aux cadres d'emplois des rédacteurs ou des techniciens. Le jury de recrutement a retenu la candidature d'un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques. Afin de pouvoir recruter le candidat, il vous est proposé de procéder à l'ajustement suivant :

Pôle/Direction	Emploi	Grade	Nombre de postes
Direction générale – Direction de l'enfance	Gestionnaire des menus et approvisionnement	Cadre d'emplois des adjoint(e)s techniques	+1
TOTAL			+1

Un vaste programme d'investissement est engagé sur les 8 ans à venir pour la construction ou la réhabilitation de plusieurs équipements ERP dans un quartier retenu dans le cadre du dernier Programme National de Renouveau Urbain. Il vous est proposé la création d'un poste de conducteur d'opérations jusqu'à la finalisation des travaux.

Pôle/Direction	Emploi	Grade	Nombre de postes
Patrimoine et vie quotidienne – Patrimoine et construction	Conducteur(rice) d'opérations	Cadre d'emplois des ingénieurs(e)s ou des technicien(ne)s	+1
TOTAL			+1

Le Conseil Municipal réuni le 6 février 2019 a acté la création d'un poste du cadre d'emplois des techniciens territoriaux pour exercer les fonctions de responsable proximité de la propreté urbaine et des espaces publics. Considérant que cet emploi a été pourvu en interne par un fonctionnaire du cadre d'emplois des agents de maîtrise, il convient de procéder à la transformation suivante :

Pôle/Direction	Emploi	Grade	Nombre de postes
Patrimoine et vie quotidienne – Espaces publics	Responsable proximité	Cadre d'emplois des agent(s) de maîtrise	+1
TOTAL			+1

Au regard des éléments exposés, il vous est proposé :

- de procéder aux créations de postes ci-dessus
- d'autoriser, conformément aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi 84-53 du 26/1/84 modifiée, dans le cas où aucun candidat fonctionnaire ne répondrait pas au profil de poste proposé après déclaration de vacance de poste, le recrutement d'un contractuel sur le grade :
- d'attaché territorial (grille indiciaire allant de l'indice brut 441 à l'indice brut 816) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience professionnelle équivalente pour occuper les fonctions de chargé(e) de mission UNESCO à la direction du développement des arts et de la culture
- d'attaché territorial (grille indiciaire allant de l'indice brut 441 à l'indice brut 816) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience professionnelle équivalente pour occuper les fonctions de chef de projet RH à la direction des ressources humaines
- d'ingénieur territorial (grille indiciaire allant de l'indice brut 441 à l'indice brut 816) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience professionnelle équivalente pour occuper les fonctions de conducteur d'opérations à la direction patrimoine et construction,

- d'autoriser, conformément aux dispositions de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26/1/84 modifiée, dans le cas où aucun candidat fonctionnaire ne répondrait aux profils de postes proposés après déclaration de vacance de poste, le recrutement de contractuels sur les grades :
- d'adjoint administratif principal 2ème classe (grille indiciaire allant de l'indice brut 348 à l'indice brut 407) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience professionnelle équivalente pour occuper les fonctions d'assistant(e) administratif(ve) au service restauration de la direction de l'enfance
- d'assistant de conservation (grille indiciaire allant de l'indice brut 372 à l'indice brut 597) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience professionnelle équivalente pour occuper les fonctions de médiateur(rice) du livre et de la lecture sur le réseau des médiathèques de quartiers au service développement de la lecture publique
- d'auxiliaire de puériculture principale 2ème classe (grille indiciaire allant de l'indice brut 351 à l'indice brut 483) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience professionnelle équivalente pour occuper les fonctions d'auxiliaire de puériculture à la direction de l'enfance
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les crédits nécessaires et inhérents à la mise en œuvre de la présente délibération sont inscrits au budget principal de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité, adopte la proposition du rapporteur.

7 abstention(s) : M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, M. Jacky BOUCHAUD, Mme Brigitte RICCI, M. Philippe LAVAUD, Mme Catherine PEREZ, Mme Françoise COUTANT

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
17 décembre 2019

Pour extrait conforme,

P/Le Maire
l'Adjoint



Pour le Maire,

Anne-Laure WILLASMEZ-GUILLEMETEAU

Adjointe déléguée

Solidarité - Famille

Personnes âgées

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.